

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2023

Conseil Métropolitain du 16 Décembre 2022

LES OCCUPATIONS DE VOIRIE AU SOL

Article 15 – Petites animations commerciales : marchés artisanaux, marché aux livres, foire aux miels, petit train, manufacturés, puces de sainte-Croix etc. – m ² /jour	1,17 €
Article 16 – Promotion et publicité d'un produit commercial – m ² /jour	18,81 €
Article 17 – Distribution de prospectus à caractère commercial sur le domaine public et promotion d'un produit avec un outil numérique, échantillons	
- Du lundi au vendredi – jour	1 048,23 €
- Le week-end – jour	1 956,15 €
Article 18 – Taxes journalières : tarif applicable pour toute autre occupation pour laquelle un autre tarif n'est pas expressément prévu – m ² /jour	
- Toutes zones confondues	2,53 €
Article 19 – Tournage de films	
- Tournages de films et séances photos publicitaires avec mesures de stationnement – jour/emplacement	27,00 €
- Tournages de films et séances photos publicitaires sans mesures de circulation – forfait jour	534,79 €
- Tournages de films et séances photos publicitaires avec mesures de circulation (coupure de rue > 3 minutes)	
La demi-journée	1 080,10 €
La journée	2 160,18 €
- Tournages de films non publicitaires avec mesures de stationnement – jour/emplacement	
Catégorie 1 (long métrage fiction TV)	10,80 €
Catégorie 2 (court métrage, documentaire)	8,64 €
- Tournages de films non publicitaires avec mesures de circulation (coupure de rue > 3 minutes)	
La demi-journée	540,10 €
La journée	1 072,52 €
Article 20 – Foire viticole – Saveurs de Viarme	
- Exposant viticulteur – m ² /jour	12,91 €
- Restauration, autres produits artisanaux – m ² /jour	6,47 €
Article 21 – Brocante de Nantes	
- Exposants – m ² /jour	5,07 €
- Restauration, autres produits – m ² /jour	6,47 €
Article 22 – Marché de Noël	
- Emplacement de vente (25m ² maximum) – m ² /jour	2,52 €
- Emplacement de transport et de stockage – m ² /jour	0,37 €
Article 23 – La journée commerciale : tout déballage – m ² /jour	10,16 €
Article 24 – Vente de végétaux : fleurs à la Toussaint, sapins de Noël etc.	
- Toutes zones confondues – m ² /jour	7,31 €
- Véhicule de transport et de stockage – m ² /jour	0,37 €
Article 25 – Vente hors marchés : huîtres/sardines – m ² /jour	1,91 €